



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/01/2026
Affichage : 23/01/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 janvier à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MODERNISATION DU CINEMA RENE RAYNAL :

Pour rappel, la CCHAM envisage d'entreprendre une série de travaux et d'investissements destinés à améliorer l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap et à développer l'activité et les propositions auprès des publics. Ces améliorations s'inscrivent dans une démarche de développement continue, afin de répondre aux attentes du public et de garantir une gestion plus efficace et durable du site.

Ce projet comprend :

- Le remplacement du sol du hall du cinéma en ajoutant une bande de guidage podotactile permettant aux personnes malvoyantes ou non-voyantes de se repérer plus facilement dans l'espace public.
- L'installation d'un affichage dynamique avec mise à niveau électrique dans une démarche de modernisation de la communication visuelle et de transition écologique des lieux culturels
- L'installation d'un bouton de forçage du chauffage pour optimiser la gestion thermique de la salle de projection : abaissement des températures et réajustement manuel de la température en fonction de la fréquentation de la salle

Les conditions de mobilisation des crédits LEADER nous contraignent à présenter un nouveau plan de financement ne concernant que les dépenses éligibles au LEADER.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

APPROUVE le projet d'investissement tel qu'il est présenté pour un montant de 27 311,94 € HT

DECIDE de solliciter une subvention auprès du LEADER pour un montant de 12 781,99 €, du CD48 pour un montant de 4 533,78 € et une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 4 533,78 €

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense éligible HT : 27 311,94 €

Plan de financement :

- Subvention LEADER	12 781,99 €
- Subvention CD48	4 533,78 €
- Subvention Etat (DETR)	4 533,78 €
- Autofinancement de la CCHAM	5 462,39 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride

